Premier jour (157 kl. 441 m.) : 1. Espanet, sur monoplan. Temps avec bonification, 1h. 45' 40" ; temps réel : 2 h. 6' 48".
2. Hamel, sur monoplan, deux places ; temps bonifié : 1 h. 56' 50" ; temps réel : 2 h. 39' 38".
3. Garros, sur monoplan, temps réel : 2 h. 39' 38".
4. Brindejonc des Moulinais, sur monoplan temps : 4 h. 8' 1".
Deuxième tour (304 kil. 822 m.) : 1. Garros, temps de tour : 2 h. 57' 17" ; temps des deux tours : 5 h. 36' 55" ; deuxième, Brindejonc des Moulinais, temps de tour : 3 h. 18' 35" ; temps des deux tours : 7 h. 24' 42" 0/2.
Troisième tour : 1. Garros ; temps du tour : 3 h. 20' 02" ; temps des trois tours : 7 h. 56' 53".

DEUXIÈME JOURNÉE

Une nouvelle course : le grand prix d'Anjou

Les commissaires, réunis dimanche soir, ont décidé que la course continuera aujourd'hui en ce qui concerne Garros, classé premier pour la première partie.

Mais pour tous les autres concurrents, une nouvelle épreuve sera disputée sur trois tours de circuit : 50 000 francs de prix seront répartis.

Cette épreuve est ouverte à tous les aviateurs engagés dans le grand prix. Garros, donc, en dehors des 70 000 francs qu'il peut gagner s'il achève les quatre tours du circuit lui restant à parcourir, pourra remporter un prix supplémentaire dans cette nouvelle épreuve.

Les départs de ce matin

Angers-Aviation, 17 juin. — Le meeting a continué ce matin, le temps est beau mais menace de se gâter dans la journée, de gros nuages couvrant le ciel ; dans le lointain, le vent souffle à une allure modérée.

Dès l'aube, tous les concurrents ayant adhéré à la décision des commissaires se trouvaient dans les hangars.

A 9 heures précises, Garros prenait le départ pour commencer le premier des quatre tours lui restant à effectuer pour le grand prix, en même temps, il disputera la nouvelle preuve qui sera courue sur trois tours.

A 9 h. 2, Bobba le suivait, puis quatorze autres concurrents, dont douze emmenaient un total de dix-huit passagers, filaient à leur tour sur Cholet.

Pannes et accidents

Frey a donné de vives émotions aux peu nombreuses personnes qui se trouvent dans les différentes enceintes. Prenant mal son départ, il arrivait sur les tribunes. Ne pouvant pas s'élever, il ne perdait cependant pas son sang-froid et exécutait un audacieux virage, atterrissant sans aucun mal.

D'autre part, à 9 h. 40, Allard prenait le départ avec son biplan, emmenant quatre passagers. Arrivé au milieu du terrain, le biplan glissait sur une aile et tombait d'une hauteur de 10 mètres, se retournant complètement. Allard n'a eu aucun mal ; seul un des passagers, un médecin, a une jambe cassée.

Les arrivées du premier tour

Les arrivées du premier tour se succèdent rapidement.

Bobba a atterri à Angers-Aviation, à 10 h. 20, ouvrant le premier tour du circuit en 1 h. 26 m. 22 s. 2/5.

Arrivent ensuite : Tabuteau, à 10 h. 29 m. 48 s. temps : 1 h. 26 m. 48 s. ; Garros, à 10 h. 47 m. 32 s. ; temps : 1 h. 47 m. 32 s. ; Brindejonc, à 11 h. 4 m. 21 s.

Arrivent ensuite : Espanet, Fischer et Labouret ; ces deux derniers se présentent en même temps sur le terrain.

Bobba, Bedel, qui est parti à la place et avec l'appareil de Tabuteau, Garros et Brindejonc repartent aussitôt pour accomplir le second tour.

Le second tour

Angers-Aviation, 17 juin. — Sur 16 partants, 8 aviateurs ont, à midi, couvert le premier tour. 8 sont repartis pour le second tour.

Bobba, terminant le second tour, atterrit à 12 h. 24 m. 27 s. 2/5 ; il a couvert le second tour en 1 h. 31 m. 35 s. Temps total pour les deux tours : 2 h. 57 m. 37 s. 2/5.

Bedel, montant l'appareil de Tabuteau, arrive à 12 h. 51 m. 12 s. 2/5. Temps du tour : 1 h. 48 m. 37 s. 2/5 ; les deux tours en 3 h. 44 m. 25 s. 2/5.

Garros arrive à 12 h. 52 m. 13 s. 3/5. Temps du tour : 1 h. 45 m. 27 s. 2/5.

Bobba et Bedel repartent aussitôt pour le troisième tour.

Un accident à Bievolucie

Angers-Aviation, 17 juin. — Bielovucie, en arrivant à Saumur, s'aperçut que son moteur avait des ratés. Après avoir atterri, il débarqua son passager et reparti presque aussitôt après.

Il est tombé dans l'île de Blaizon, à environ 25 kilomètres d'Angers.

Il a été soigné par un médecin de la localité. Ses blessures ne sont pas graves. Il est tombé d'une petite hauteur.

La mort d'Anatole Leroy-Beaulieu

Dimanche matin est mort, âgé de 70 ans, M. Anatole Leroy-Beaulieu, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, directeur de l'école libre des sciences politiques. Ce fut, dans le monde de Paris, une figure imposante et singulière. C'est un séjour en Russie qui décida plus particulièrement de l'orientation de son activité. Ses livres, dès lors, s'imposent à l'attention : *l'Empire des tsars et les Russes; Un homme d'État russe, Nicolas Milutine ; la France, la Russie et l'Europe.*

Notons aussi les ouvrages qui touchent de plus près aux questions religieuses : *les Catholiques libéraux, l'Eglise et le libéralisme de 1830 à nos jours ; la Papauté, le socialisme et la démocratie ; les Congrégations religieuses et l'expansion de la France; Christianisme et socialisme.*

M. Anatole Leroy-Beaulieu combattit les lois sectaires, comme il défendit, en toutes circonstances, les protestants et les juifs, avec cette disposition d'esprit que certains appellent tolérance et que, d'un mot plus juste, nous nommons libéralisme. Elle devait le conduire, dans l'affaire Dreyfus, à se ranger du côté de ce dernier, et, sur la question de la Séparation, parmi les partisans de la soumission. Quelque respect que mérite sa mémoire, nous ne pouvons oublier sa tendance générale à minimiser le pur et ardent esprit catholique.

Chambre des députés

Séance du lundi 17 juin

Séance à 2 heures. M. Deschanel préside.

M. Delahaye, à propos du procès-verbal, apporte une protestation.

Vendredi dit-il, un orateur ayant déclaré que 6 000 francs seulement étaient consacrés aux œuvres d'enseignement au Maroc. J'ai interrompu :

Ajoutez-y les 5 000 francs de chapeaux de M. Fallières, cela fera 11 000 ! (Rires.).

Cette interruption n'a pas paru à l'*Officiel*.

M. Deschanel. — Les interruptions sont interdites par le règlement.

M. Delahaye. — Alors supprimez-les toutes ! (Rires.)

M. Deschanel. — La personne du président de la République est en dehors de nos débats.

M. Delahaye. — Mais pas ses chapeaux ! (Rires.)

Le fait a été cité par M. Brousse dans la discussion du budget.

Si on ne peut pas en reparler après lui, et si les chapeaux de M. Fallières sont sacrés, il nous restera une seule ressource : interpeller sur l'emploi en achat de chapeaux pour M. Fallières, des sommes votées pour frais de réception des souverains. (Rires.)

L'incident est clos.

La réforme électorale

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de réforme électorale.

Le premier article du texte de la Commission dit :

Les membres de la Chambre des députés sont élus au scrutin de liste, avec représentation des minorités.

M. Théodore Reinach présente un contre-projet aux termes duquel aucune circonscription ne peut avoir plus de cinq ni moins de trois députés.

Seraient proclamés élus au premier tour les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et, si le nombre de ces candidats égale la moitié au moins de celui des députés à élire, les candidats les plus favorisés après eux, jusqu'à concurrence du nombre de sièges à pourvoir.

Pour être élu au premier tour, il faudrait avoir obtenu le quart au moins des voix des électeurs inscrits.

De plus, le deuxième tour de scrutin serait maintenu.

Enfin, chaque bulletin de vote ne pourrait porter qu'un nombre de noms inférieur d'une unité à celui des députés à élire.

M. Affaroux. — Combien l'électeur dont la circonscription ne comprendra qu'un député mettra-t-il de noms sur son bulletin ? (Longue hilarité.)

M. Théodore Reinach poursuit imperturbablement l'exposé de l'excellence de son système qui, d'après lui, donnera satisfaction à tout le monde et assurera l'indépendance des élus comme des électeurs.

Pour le démontrer, il ne cite rien moins que l'exemple du Portugal et de la Serbie !

On rit, mais sans écouter, bien que l'orateur trouve moyen de glisser dans son discours des passages sur la Vénus de Milo, le Deux-Décembre et nombre d'autres sujets non moins étrangers à la question.

Au nom de la Commission, M. Buisson, son président, déclare que le temps manque à celle-ci, comme la liberté d'esprit nécessaire, pour examiner un contre-projet nouveau de toutes pièces.

M. Théodore Reinach retire son contre-projet.

M. Augagneur développe celui qu'il présente d'accord avec les derniers antiproportionnalistes.

M. Augagneur. — Les auteurs du contre-projet veulent réunir la majorité républicaine dissociée par la première délibération sur la réforme électorale.

Il s'agit ici de bien autre chose que la question ministérielle ; c'est une question de régime.

Aussi a-t-on fait précéder la campagne pour la R. P. d'une campagne contre le Parlement lui-même et les réformes réalisées par lui.

Les journaux de la droite s'y sont attelés, refusant de parti-pris tout témoignage même au talent des membres les plus éminents du gouvernement, même aux réformes les plus éclatantes.

Quelques républicains se sont fourvoyés dans l'armée proportionnaliste.

On a entendu M. Piou, au banquet de l'Action libérale populaire, prôner concurremment avec ses idées catholiques celle de la représentation proportionnelle.

Mais, ajoutait-il, nous attendrons, pour dire pourquoi nous voulons la R. P., qu'elle soit appliquée et votée.

M. Piou. — Je l'ai nettement expliqué à la tribune.

M. Augagneur. — Vous vous êtes réclamés de l'idée de justice pour louer la R. P.

Mais pourquoi cette idée-là ne germe-t-elle jamais que dans les cerveaux d'hommes de la minorité ? (Hilarité et appl. ironiques.)

Je veux dire que vous n'en voulez que quand vous n'êtes pas la majorité.

Je suis, pour moi, partisan du scrutin de liste. Mais je dis que la majorité serait imprudente de renverser la maison majoritaire avant d'en avoir élevé une autre.

Le plus grand nombre des républicains est favorable à l'idée majoritaire. Il faut donc que la réforme soit à base majoritaire.

Nous vous demandons, dans ce but, de rétablir le scrutin de liste majoritaire avec les améliorations nécessaires.

Il ne faut pas, par une sorte de révolution parlementaire, jeter le pays dans un système inconnu et plein de dangers.

Les neuf dixièmes des électeurs ne comprennent rien à la R. P.

Nous proposons d'en faire une expérience restreinte en des conditions précises.

Les majoritaires seraient sages de ne pas repousser sans retour cette transaction.

L'orateur poursuit l'exposé de son contre-projet.

Il exprime l'espoir que son vote empêchera à l'avenir les coalitions, comme celle des socialistes avec la droite.

M. Jaurès. — Alors vous comptez sur notre honnêteté pour nous priver de notre droit ? (Appl.)

M. Augagneur — Votre intérêt, comme votre droit, serait de vous unir à nous.

M. Celly, qui interrompt en parlant de « brigands » est rappelé à l'ordre.

M. Augagneur, pour démontrer que son contre-projet serait avantageux pour la majorité républicaine, cite des statistiques officielles.

La R. P. ferait perdre 14 sièges aux unifiés, 16 aux républicains, et en ferait gagner 30 à la droite.

M. Jaurès. — Et c'est ce qui vous épouvante pour la République ? (Appl. et rires.)

M. Augagneur déclare que son système augmenterait encore la majorité républicaine actuelle.

Il rappelle la parole du ministre de l'Intérieur, M. Steeg, que les républicains ont la majorité absolue dans 52 départements.

M. Steeg, ministre de l'Intérieur. — Je l'accorde ; je considérais les voix socialistes comme appartenant à la majorité républicaine.

Mais la majorité républicaine homogène se trouve dans les départements les plus petits ; de sorte qu'elle peut exister dans la majorité des départements sans, pour autant, avoir la majorité des voix des électeurs. (Mouvements divers.)

M. Augagneur continue en citant des départements qui, actuellement représentés par des députés de gauche, auraient, avec son système, un certain nombre de députés républicains.

M. Steeg. — Par contre, les départements de l'Ouest, Bretagne et Normandie, n'auraient plus aucun député de gauche. (Mouvements divers.)

M. Augagneur termine en demandant à la majorité de se rallier à son contre-projet, dans l'intérêt du régime.

Il adjure le gouvernement de réfléchir avant de le combattre.

M. Poincaré. — S'il s'agit d'une question de régime, vous ne pouvez refuser au gouvernement le droit d'avoir un avis.

La majorité de ceux qui vous applaudissent ont refusé de signer le contre-projet, quand le gouvernement y songeait. (Rires.)

M. Augagneur, s'adressant à la droite et au centre. — Laissez-nous, nous membres de la majorité, traiter cette question entre nous. (Exclamations.)

Il s'agit bien plus d'une question de politique pratique que de doctrine. (Exclamations.)

M. Groussier, rapporteur, s'étonne qu'en pareille matière c'est toute la Chambre, et non une partie seulement, qui doit être appelée à se prononcer.

Pourquoi une exclusion qui va contre le respect du suffrage universel ? (Appl. et rires.)

Et puis, si le projet de la Commission est incohérent, comme le dit M. Augagneur, le sien l'est-il moins quand, sur 28 articles, il reproduit exactement 25 des articles de la Commission ? (Appl. et rires.)

Et le rapporteur, toujours avec la même bonne humeur, disèque le contre-projet et montre que, loin d'atténuer les inconvénients du système actuel, il les aggrave singulièrement.

Il établit d'apparentement, dont les partisans du contre-projet combattaient velolement jadis le principe même.

Et ils le veulent pour gagner non plus la prime de quelques sièges, mais la prime de tous les sièges.

M. Ponsot. — J'ai combattu l'apparentement avec M. Jaurès lui-même.

M. Jaurès. — Moi, je continue. (Appl. et rires.)

M. Ponsot. — Le contre-projet risque fort de provoquer la formation de listes dissidentes, et des apparentements qui auraient pour résultat de faire perdre tous les sièges à ceux qui espéraient tout gagner.

Vous trouviez immoral, Monsieur Augagneur, l'apparentement entre partis différents désireux d'obtenir chacun leur part légitime.

Vous, vous trouvez très moral de prendre toutes les parts. (Appl.)

Il ne s'agit pas de savoir si, à la réforme, tel ou tel parti perd ou gagne des sièges : il s'agit que tous aient leur droit. (Très bien !)

Vous avez voté la représentation des minorités : donnez-la leur, pas une aumône, mais la part à laquelle ils ont droit.

La République, pour moi, c'est la justice, vous vous refuserez, vous qui vous proclamez ses fils, à la violer. (Très bien !)

M. Fernand Brun défend le contre-projet Augagneur, dont il est l'un des signataires.

Elections aux Conseils généraux

Charente-Inférieure. — M. Chesneau, républicain de gauche, a été élu conseiller général pour le canton de Marans, par 1 155 voix. Il n'avait pas de concurrent.

Maine-et-Loire. — A Montjean-sur-Loire, le vicomte de Kervenoael, catholique et royaliste, 2 219 voix élu, contre Eugène Morin, blocard, 1 163 voix.

Haute-Loire. — Dans le canton de la Chaise-Dieu, il y avait à élire un conseiller général en remplacement du docteur Fabre, radical, décédé.

Les voix se sont ainsi réparties :

M. Veyssère, radical, 998 ; M. Philippon, républicain indépendant, 861 ; M. Baylot, radical-socialiste, 153. Il y a ballottage.

Lozère. — M. Fernand Roux, radical-socialiste, substitut du procureur de la République de la Seine, a été élu hier conseiller général du canton de St-Germain-de-Calerte, par 1 015 voix contre 822 à M. Salanson, conseiller municipal républicain socialiste de Florac, 121 voix, à M. Larguier, conseiller d'arrondissement, socialiste, et 51 voix à M. Valette, socialiste unifié.

Il s'agissait de remplacer M. Ausset, radical-socialiste, décédé.

Orne. — Dans le canton de Sées, le docteur Joseph Hommey, candidat radical, a été élu conseiller général par 1 219 voix contre 886 à M. Potier de Courcy, maire de Sées.

Sarthe. — Dans le canton de Bonnetable, le duc de La Rochefoucauld, monarchiste, a été élu conseiller général par 1 238 voix contre 1 054 à M. Doguet, républicain.

Il s'agissait de remplacer M. Gasnier, conseiller républicain, démissionnaire

ARRIVÉE DE M. REGNAULT A PARIS

M. Regnault, ministre de France au Maroc, accompagné par Mme et Mlle Regnault et par M. et Mme Chevalier, est arrivé aujourd'hui à Paris, venant de Marseille. Il a été salué à la gare par M. Daeschner, directeur du cabinet du ministre des Affaires étrangères, représentant le président du Conseil, par divers chefs de service du ministère des Affaires étrangères et par de nombreux amis.

A L' « OFFICIEL »

L'*Officiel* publie la liste des attributions de biens ecclésiastiques ayant appartenu aux établissements publics du culte qui avaient leur siège dans les départements de la Gironde, Hérault, Isère, Meurthe-et-Moselle, Morbihan, Oise, Puy-de-Dôme, Savoie.

Çà et là

Morts d'hier

M. Léon Duchêne, président d'honneur du syndicat des médecins de France et médecin honoraire de la police municipale, à Paris, 78 ans. — Le marquis de Miramont-Fargues, ancien député invalidé en 1876, ancien conseiller général, 83 ans, à Paris. — M. Robert Lerod, censeur des études au lycée Michelet, 50 ans, à Paris. — M. Clavaud, capitaine de frégate en retraite, ancien administrateur délégué de la Société centrale de sauvetage des naufragés, chevalier de la Légion d'honneur. — Le chimiste suisse Lehner qui avait découvert, en 1894, avec le Français Chardonnet, le procédé de fabrication de la soie artificielle, décédé à Zurich. — M. Jean Forne, ancien député des Pyrénées-Orientales.

Une expérience scientifique à Fourvière

Dimanche matin, en présence de Mgr Déchelette, du recteur de la basilique de Fourvière, de Mgr Béchetoille, secrétaire du cardinal archevêque de Lyon, de M. Guérin, président de la Commission de Fourvière-Sainte-Marie, de M. Perrin, architecte de la basilique, de MM. Lucien Brun et Jarrosson, a eu lieu l'inauguration d'un pendule à l'Observatoire de Fourvière dans la tour nord-ouest de la basilique.

Les directeurs, M. Claude Limb, professeur de sciences à la Faculté catholique de Lyon, et M. l'abbé Théodore Danty, docteur ès sciences, ont fait osciller le nouveau pendule qui a déjà une belle histoire.

Il fut construit, en 1851, sur les plans de Léon Foucault, par Maumené, par la suite professeur à l'Université catholique de Lyon, qui fit avec ce pendule des expériences dans les cathédrales de Reims et d'Amiens.

Le 22 octobre 1902, en présence de M. Chaumié, ministre de l'Instruction publique, de Camille Flammarion et d'Alphonse Berget, ce même pendule fut expérimenté au Panthéon où fut refaite l'expérience de Foucault.

En mourant Maumené légua le pendule à son élève et ami Claude Limb, qui vient d'en faire don à l'Observatoire magnétique et sismologique de Fourvière, créé récemment par l'Université catholique de Lyon.

Mgr Déchelette a vivement félicité M. Limb et M. l'abbé Danty de l'expérience très réussie.

Le pendule pèse 22 kilos, la longueur du fil est de 7m,50.

L'Intoxication par les fraises

Un fait des plus curieux a été ces temps derniers remarqué à bord des paquebots qui font le service entre la Bretagne et Plymouth pour amener en Angleterre d'énormes cargaisons de fraises. Les vapeurs qui se dégagent des paquets de fraises auraient sur le cerveau des humains de néfastes conséquences et produiraient une sorte d'intoxication assez analogue à celle de l'ivresse. Ces bateaux sont d'ailleurs, pour cette raison, obligés de cesser, durant la saison de transports des fraises, le service des passagers qui s'effectue d'ordinaire.

Échos de partout

Trois mille personnes se sont rendues au monument des Mobiles du Calvados, à Caen, pour la remise de la médaille de la guerre de 1870 aux anciens combattants. MM. Tillaye, questeur du Sénat, ancien ministre, et M. Sanbœuf, président, ont prononcé des discours chaleureusement applaudis.

A Meaux, a eu lieu également, sous la présidence du général Michel, membre du Conseil supérieur de la Guerre, la remise solennelle de la médaille de 1870 à 150 anciens combattants.

Des fêtes ont été données à Cherbourg en l'honneur du poète normand Alfred Rossel et de son interprète Charles Gobel.

Le docteur Albuquerque, président de l'Etat de Sao-Paulo, est arrivé à Cherbourg, avec sa famille par le paquebot « Araguaya » et s'est rendu à Paris.

L'Union des Femmes de France (Croix-Rouge) a tenu son assemblée générale sous la présidence de M. Paul Deschanel. Le Dr Marcel Labbé a rendu compte de l'œuvre accomplie par la Société et des services rendus par les infirmières au Maroc.

A la séance de clôture du Congrès de l'office national des retraites, M. Léon Bourgeois a prononcé un discours sur les avantages offerts aux travailleurs par la loi des retraites ouvrières et sur le rôle qui incombe aux mutualistes pour l'application de cette loi.

A Perpignan s'est ouvert le Congrès de la Fédération des Syndicats des pharmaciens du sud-est de la France. Les congressistes ont examiné les questions professionnelles. Ce matin, ils sont partis pour Vernet-les-Bains, pour assister à une conférence.

Pour les victimes de la catastrophe du "Vendémiaire"

Ce matin a eu lieu à Montpellier, en la cathédrale Saint-Pierre, sous la présidence du cardinal de Cabrières, un service funèbre pour le repos de l'âme des victimes de la catastrophe du *Vendémiaire*. Mgr David assistait à la cérémonie qui s'est déroulée en présence de nombreuses notabilités militaires maritimes et qui s'est terminée par une absoute solennelle.

Avis divers

Retraite. — Une retraite sacerdotale sera prêchée à Ars du 15 au 19 juillet par M. l'abbé Peyrard. Elle commencera le lundi à 6 heures du soir et finira le vendredi matin. Écrire sans retard à M. le curé d'Ars.

LE CENTENAIRE D'OZANAM

Le Conseil général des Conférences de Saint-Vincent de Paul a résolu de fêter solennellement, en avril prochain, le centenaire de la naissance de Frédéric Ozanam. Des confrères s'annoncent de diverses parties du monde, y compris l'Australie et les deux Amériques.

Bien que tous les détails de la cérémonie ne soient pas encore arrêtés, il est d'ores et déjà, établi que les cérémonies se poursuivront pendant trois jours, les 25, 26 et 27 avril, surtout les deux derniers jours. Le 26 avril, un samedi, aura lieu une messe de communion à l'église Saint-Joseph des Carmes ou de l'Institut catholique, dont l'entrée sera exclusivement réservée aux confrères et aux membres de la famille d'Ozanam. Après la messe, visite de la tombe de Frédéric Ozanam, située dans la crypte de l'église, à côté de l'ossuaire des prêtres massacrés en septembre 1792. Dans la soirée, grande assemblée générale internationale (l'ordre du jour, dit le *Bulletin* en sera ultérieurement fixé, mais S. Em. le cardinal archevêque de Paris a déjà daigné nous promettre de prendre la parole). Le dimanche 27 avril, dans l'après-midi, à la basilique métropolitaine de Notre-Dame, aura lieu l'éloge funèbre de Frédéric Ozanam, par le chanoine Janvier, prédicateur actuel des Conférences de Notre-Dame, fondées à la requête d'Ozanam, alors qu'il était étudiant.

S. Em. le cardinal Vincent Vannutelli, protecteur de la Société, vient d'écrire au président des Conférences de Saint-Vincent de Paul qu'il « applaudissait de tout cœur au projet ».

« Le plus illustre et le plus actif d'entre les fondateurs de la Société de Saint-Vincent de Paul — Frédéric Ozanam — mérite bien, disait Son Eminence, qu'on rende hommage à sa mémoire, à l'occasion du premier centenaire de sa naissance. Cela servira aussi à montrer le grand bien que fait cette œuvre de charité, et à donner un nouvel essor au zèle des associés. L'idée de réunir à Paris les délégués des Conférences de tout l'univers est absolument excellente... »

« Union internationale catholique »

Dimanche et lundi passés, dans une des salles de l'Hôtel des Sociétés savantes, à Paris, s'est tenue la réunion annoncée en vue de constituer une « Union internationale catholique pour l'affirmation des principes chrétiens concernant le droit des gens ».

A 8 heures du matin, Mgr Baudrillart avait célébré la sainte messe dans la chapelle des catéchismes de Saint-Thomas d'Aquin, devant les principaux adhérents, pour attirer la bénédiction de Dieu sur l'œuvre à entreprendre.

Après que M. Vanderpol eut rendu compte des travaux préparatoires, M. le baron Descamps, ancien ministre de Belgique, professeur à l'Université de Louvain, et membre de la Conférence de La Haye, a proposé un projet de statuts, très simples, très modestes, qui a été adopté, et qui prévoit la formation d'un bureau international chargé de diriger et de coordonner l'action des nombres des diverses nationalités qui adhéreront aux statuts.

La coopération de catholiques belges, suisses, hollandais, anglais, français, espagnols, hongrois, italiens, est assurée. De Belgique est venu un don anonyme de 25 000 francs pour encourager les premiers efforts de l'Union.

De précieux encouragements venus de Rome et de hautes personnalités telles que le cardinal Mercier, le cardinal Bourne, l'archevêque d'Utrecht (Mgr Van de Wetering, primat de Hollande), de M. Beernaert, ministre d'Etat de Belgique ; du R. P. Lehmkuhl, S. J., le théologien bien connu, sont pour donner confiance dans l'avenir d'une tentative qui répond à une pensée essentiellement catholique.

Journée des vocations

Cent prêtres se sont réunis ce matin, 76, rue des Saints-Pères, sous la présidence de S. Em. le cardinal Amette, pour la journée des vocations.

M. l'abbé Salomon, curé de Saint-Jean-Baptiste de Neuilly, a lu un substantiel rapport sur *la Recherche des vocations*. Il faut en parler avec une certaine hardiesse dans les écoles chrétiennes, les collèges, les œuvres diverses, parmi les réunions des mères chrétiennes.

Intéressantes interventions de M. le curé de Saint-Sulpice, de M. le curé de Saint-Roch, de MM. les supérieurs des Séminaires, de bien d'autres encore qui signalent les recrutements partiels à efectuer où bien des milieux divers [illegible]

M. Delaage, curé de Saint-Louis-en-l'Ile, a traité de la *Culture des vocations*. Rapport riche d'expérience, qui parle de la formation des futurs clercs avant le Petit Séminaire, pendant le Petit Séminaire, durant le temps des vacances. Les interventions qui suivent soulignent le rôle des maîtresses, des écoles presbytérales, des maisons de vacances, surgèrent différentes industries de zèle, attirent l'attention sur la formation nécessaire des enfants de chœur.

S. Em. le cardinal Amette se réjouit des progrès du recrutement en son Petit Séminaire de Conflans, de la prospérité renaissante de plus d'un autre collège ecclésiastique.

Echos religieux

Tiers-Ordre franciscain

Une journée sacerdotale du Tiers-Ordre franciscain aura lieu le mardi 2 juillet, à Arras, sous la présidence de M. le chanoine Delattre, vicaire général, représentant Mgr Lobbedey. Ecrire pour tous renseignements, à M. l'abbé Caron, Institut Parisis, Arras.

Le pèlerinage du diocèse de Rennes à Lourdes

Rennes, 17 juin. — Quatre trains sont partis, ce matin, pour Lourdes, emportant 3 000 pèlerins environ. Le pèlerinage du diocèse de Rennes est présidé par M. le chanoine Delalande, curé doyen de Montfort, délégué par Mgr l'archevêque. Tous les pèlerins se réuniront mardi, à 2 h. 1/2 après-midi, à l'église paroissiale de Lourdes, pour la procession d'arrivée.

Réunions et Conférences

LIGUE DES FEMMES FRANÇAISES

Pas-de-Calais. — Vitry-en-Artois. — 300 ligueuses applaudirent la parole d'une de leurs conférencières et le discours de M. le doyen de Vitry, suggestif de résolutions pratiques. Tombola gratuite.

Montigny-en-Gohelle. — Réunion générale. M. le curé redit le bien fait par la Ligue dans la paroisse. Mlle d'Hericault remercie les ligueuses et les convie à plus de dévouement encore pour Dieu et pour la France.

Saint-Edouard de Lens. — Mlle d'Hericault réunit les ligueuses de cette cité minière ; sa parole ardente les enthousiasme pour le bien.

NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

(Indulg. 7 ans et 7 quarant., applic. aux âmes)

Mme Le Féron d'Eterpigny, née Magon de la Gélais, de Margny-les-Compiègne (Oise), 36 ans, à Boulogne-sur-Mer. — Mme Mourier, veuve de l'ancien directeur du ministère de l'Instruction publique et belle-sœur de l'ancien inspecteur de l'Académie de Paris, 81 ans, à Incarville (Eure). — M. Pierre Merle, lecteur assidu de la *Croix*, propagateur dévoué de la bonne presse, 86 ans, à Oyé (Saône-et-Loire). — M. Arsène Evrard Duresnel, 71 ans, à Poix-du-Nord. — M. Poydras de la Lande, maire de La Chapelle-sur-Erdre (Loire-Inférieure), bienfaiteur de toutes les œuvres catholiques. — Mlle Elisabeth Paget, morte pieusement le 14 juin, à Talloires (Haute-Savoie). — Mlle Louise Martinaud, enfant de Marie et directrice du patronage des petites filles de la paroisse Saint-Etienne, à Nevers.

RECOMMANDATION

Une famille.

Informations du soir

LA MARCHE DE LA COLONNE GOURAUD

Fez, 17 juin. — La colonne Gouraud a campé hier à Souk-Tleta, dans la vallée de l'Inaouen, à 30 kilomètres de Fez, au nord de la route de Taza. L'ennemi, dont on avait d'abord signalé des rassemblements dans la direction de Bou-Merched, s'est porté à Bou-Zemban, point important situé à mi-chemin entre Fez et Taza.

Un petit engagement a eu lieu avant-hier sous les murs de Fez. L'ennemi a été aisément repoussé.

LE CIRCUIT D'ANJOU

Angers, 2 h. 30. — Les aviateurs Bobba et Brindejonc des Moulinais ont terminé les trois tours de circuit imposés pour l'épreuve d'aujourd'hui. Le temps de Bobba est de 4 h. 21 m. 42 s. 4/5. Celui de Brindejonc est de 4 h. 32 m. 21 s. Naturellement étant donné le nombre des aviateurs restant en course on ne peut encore connaître le classement définitif de ces deux pilotes.

Le vainqueur probable

Angers, 3 h. 50. — L'aviateur Espanet a terminé ses trois tours en 3 h. 52 m. 18 s. C'est le gagnant probable de l'épreuve d'aujourd'hui.

UN AVIATEUR TOMBE ET SE BLESSE AVEC SON PASSAGER

Chartres, 17 juin. — L'aviateur de Bussy, se rendant ce matin à Angers avec un passager, M. Gosiengs, a fait une chute à Villemain, commune de Lommarie, à 10 kilomètres de Chartres.

M. Godengs a eu des jambes brisées et l'aviateur des contusions internes.

Tous deux ont été transportés à l'hôpital.

PARIS-LONDRES AVEC UN PASSAGER

Issy-les-Moulineaux, 17 juin. — L'aviateur Hucks est parti ce matin, à 9 h. 5, d'Issy-les-Moulineaux pour Londres, avec un passager.

LA GREVE DES INSCRITS MARITIMES

Le Havre, 17 juin. — Au cours d'une réunion tenue ce matin par les marins grévistes, M. Deslile, secrétaire, a annoncé que les armateurs de Caen avaient consenti à l'augmentation de salaires demandée à partir du 1er juin.

Le Comité de grève a autorisé les marins de Caen, qui sont au nombre de 200 environ, à reprendre le travail, mais ils devront verser une cotisation au Comité.

LA GUERRE ITALO-TURQUE

Navires de guerre italiens dans les parages de Chio

Constantinople 17 juin. — La Porte communique une dépêche du gouverneur de Chio, qui signale l'apparition de quatre cuirassés et de deux torpilleurs italiens au sud-est de Chio.

Ces navires s'éloignèrent rapidement les uns au Nord, les autres au Sud.

Impôt de guerre

Constantinople, 17 juin. — Le gouvernement a saisi la Chambre d'un projet de loi tendant à la perception de diverses majorations d'impôts pendant la guerre. Ces majorations seraient de 25 pour 100 sur l'impôt immobilier foncier et la patente de 3 pour 100 sur les appointements des fonctionnaires. La taxe d'exonération militaire serait portée de 50 à 60 livres pour les hommes de l'armée active et de 30 à 40 livres pour la réserve.

LE NOUVEAU COMMANDANT DE LA FLOTTE TURQUE

Constantinople 17 juin. — Le viceamiral Rusum pacha, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la Marine, est nommé commandant intérimaire de la flotte.

Kansas-City, 16 juin. — Un orage a éclaté, samedi soir, sur le Missouri central et occidental.

Vingt-six personnes ont été tuées. Les pertes matérielles sont grandes.

A Zanesville, dans l'Ohio, le clocher de l'église catholique a été détruit par un ouragan, pendant la célébration d'un office. Trois personnes ont été tuées, au nombre desquelles le prêtre, qui conseilla aux assistants de s'enfuir, mais voulut lui-même continuer à officier.

Les pertes matérielles, subies dans l'Ohio, sont évaluées à un million de dollars.

LES AFFAIRES ZUCCO

La 11e Chambre correctionnelle de la Seine a commencé aujourd'hui l'examen des affaires Zucco par l'examen de la Mutuelle nationale française. Cette Société avait été fondée en septembre 1905 par M. Amblard, avec des fonds apportés par Zucco ; le 1er janvier 1909, M. Maroni beau-frère de Zucco en prit la direction.

Chaque adhérent devait verser 5 francs par mois pendant cinq ans payer un droit d'entrée de 5 francs et une taxe de 12 % du montant de sa part, en tout 300 francs. Moyennant cela, il recevait des bons de Panama, de la presse, de l'Exposition de 1900, une part de capitalisation formant un total de 162 fr. 25, d'où un bénéfice fort appréciable, on le voit, pour les fondateurs de cette Société.

Zucco, Maroni et Amblard sont poursuivis pour infraction aux lois sur les loteries et les Sociétés de capitalisation.

Amblard et Maroni sont, en outre, inculpés d'abus de confiance.

Ces affaires occuperont plusieurs audiences.

FEUILLETON DU 18 JUIN 1912 — 1re —

Cent pour un

I

— Mademoiselle n'y est pas.

La visiteuse sentit une nuance d'hésitation chez la femme de chambre, encore novice et peu faite au mensonge officieux des formules. Elle insista :

— Mademoiselle y sera pour moi, j'en suis certaine. Veuillez lui dire que son amie, Mme Le Prieur, vient la prendre pour l'emmener en promenade.

Et, en habituée de la maison, Georgette Le Prieur se dirigea vers la porte du salon.

Quelques instants après, une grande et belle personne vint l'y trouver. C'était une de ces femmes qui s'imposent à l'attention par un je ne sais quoi d'excentrique dans l'attitude et la mise ; elle pouvait avoir trente-cinq ans ; de larges bandeaux bruns ondulés lui enveloppaient le front, cachant à demi les oreilles, soulignant la blancheur du teint et la régularité des traits, corrects mais sans finesse ; ses yeux foncés avaient des douceurs inattendues ; sa démarche trahissait à la fois la décision et la souplesse : elle était séduisante et manquait de distinction.

Sans se lever, Mme Le Prieur répondit par une sèche inclination de la tête au profond salut de l'arrivante et tint obstinément ses deux mains serrées dans son manchon, pour bien affirmer son intention de ne pas les tendre.

Cette hostilité avait quelque chose de comique chez Mme Le Prieur, dont la figure pleine de vivacité, toujours souriante, un peu chiffonnée, se prêtait mal à une expression de raideur ou de dignité froissée. Bien qu'approchant de la trentaine, la jeune femme était une vraie enfant par la fraîcheur de ses illusions et sa manière de comprendre la vie. Choyée par ses parents comme fille unique, elle l'était plus encore par son mari, sérieux magistrat, homme dévoué et bon, qui, plus âgé qu'elle de quinze ans, l'entourait d'une affection toute paternelle.

Elle n'avait connu que la douceur de vivre : la facilité de son humeur et sa gaieté venaient de là. Très sensible, il lui arrivait de souffrir des peines d'autrui ; mais sa générosité avait tôt fait de panser les plaies que l'argent peut cicatriser ; elle apportait aux autres le baume de sa sympathie caressante ; et, heureuse du soulagement qu'elle avait procuré, distraite par le moindre incident, elle retrouvait bien vite sa belle insouciance.

L'évidente froideur de Mme Le Prieur parut quelque peu démonter la femme brune qui resta debout, à distance, et dit d'un ton poli, presque obséquieux :

— Sabine me charge de l'excuser près de vous. Elle ne peut vous recevoir, Madame, et encore moins vous accompagner aujourd'hui ; elle souffre d'une forte migraine ; je le regrette aussi vivement qu'elle-même.

— Ah ! pauvre petite